

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Loly Bolay, Ariane Wisard, Christian Bavarel,  
Antoine Droin et Albert Rodrik*

*Date de dépôt: 12 novembre 2002*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

**pour une politique en matière de circulation cohérente et respectueuse des divers modes de transports dans la Vieille-Ville et ses rues adjacentes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la pétition 1230-B débattue au Grand Conseil dans sa séance du vendredi 25 octobre dernier ;
- la réponse insatisfaisante du Conseil d'Etat à la pétition mentionnée ;
- la gabegie qui règne actuellement en Vieille-Ville et dans les rues avoisinantes ;
- l'inefficacité des contrôles exercés par les diverses forces de l'ordre (police, agents municipaux) afin de faire respecter les divers lois et règlements en vigueur ;

invite le Conseil d'Etat

- à adopter les mesures nécessaires permettant enfin de faire respecter les régimes de circulation actuellement en vigueur dans la Vieille-Ville et ses rues adjacentes ;

- à reconsidérer la problématique de circulation dans ce secteur en mettant en place de nouvelles mesures plus restrictives, si l'application de l'actuel régime en vigueur s'avère par trop difficile.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A maintes reprises la problématique en matière de circulation dans la Vieille-Ville et ses abords a été débattue dans ce Grand Conseil.

En effet, nombreux sont ceux qui déplorent la gabegie qui règne depuis des années dans ce secteur en matière de circulation.

L'associations des habitants du Centre et de la Vieille-Ville et d'autres associations (la Madeleine des enfants, la Maison de Quartier) ainsi que de nombreux habitants et commerçants se plaignent du désintérêt politique face à une situation toujours plus chaotique. La circulation y est dense, dans de petites rues étroites, source de danger et de nuisances sonores importantes. Le parking illicite est monnaie courante, malgré la création du parking Saint-Antoine (500 places) et les contrôles de stationnement sont notoirement insuffisants.

Avant la réalisation dudit parking, des mesures de compensation avaient été négociées entre les associations d'habitants et de commerçants et les autorités cantonales et communales. Elles visaient à l'amélioration des cheminements piétonniers, ainsi qu'à la suppression de certaines places de stationnement. Entre 1995 et 1999, les rues de la Vieille-Ville sont dotées du statut de « rue piétonne » pour certaines et de « rue résidentielle » pour d'autres.

Malgré cela, sur le terrain rien ne change ! On peut même affirmer que la situation se dégrade. L'application de ces différentes mesures de circulation est difficilement réalisable, nécessitant une présence policière accrue pour les faire respecter.

Les divers acteurs de ce quartier se sont régulièrement mobilisés pour dénoncer cette problématique. La pétition 1230-B, débattue dans notre parlement lors de sa séance du 25 octobre dernier, fait partie de tout une série de pétitions et motions déposées au Grand Conseil, ainsi qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève.

De nombreux commerçants s'inquiètent aussi du laxisme de nos autorités. En effet, dans la situation actuelle, les livraisons sont devenues de plus en plus difficiles et l'activité économique s'en trouve perturbée.

La majorité des villes suisses et européennes ont su mettre en valeur leur Vieille-Ville, en créant notamment des zones piétonnes ou en interdisant tout trafic motorisé. Ces mesures n'ont en aucun cas terni l'attractivité de ses villes et leurs commerçants ont su en tirer profit.

Sans aller si loin, certaines communes du canton de Genève ont suivi la même démarche, en créant des secteurs interdits ou fortement limités à la circulation. Nous ne pouvons que féliciter les autorités de ces communes qui ont su faire les choix de la convivialité, de la sécurité et de l'harmonie pour le centre de leur village.

Dans notre chère Vieille-Ville, centre historique et touristique, mais également lieu d'habitation, de travail et de détente, c'est tout le contraire.

C'est pourquoi, face à ce constat, nous nous devons de réagir. Raison pour laquelle nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion en l'envoyant au Conseil d'Etat.